

Stage de maîtrise en santé environnementale et santé au travail

MSN 6910

Responsable des stages : Maximilien Debia

Valeur - 15 crédits

Préalable - Avoir complété les 30 crédits de cours (incluant tous les cours obligatoires du programme de maîtrise spécialisée) et avoir obtenu une moyenne minimale de 2,7.

Durée - Un équivalent de 4 mois temps plein. Il faut prévoir, dans la majorité des cas, un temps additionnel pour finaliser la rédaction du rapport de stage et pour la préparation d'une présentation orale (séminaire départemental). L'étudiant doit donc prévoir être réinscrit en rédaction à la session qui suit la fin du stage. L'étudiant est inscrit en « rédaction » tant et aussi longtemps qu'il n'a pas déposé son rapport de stage et qu'il n'a pas fait sa présentation orale.

Description sommaire - Le stage vise à familiariser l'étudiant avec la pratique de la santé environnementale ou de la santé au travail en l'insérant dans un milieu professionnel actif dans ces domaines où il participera à des travaux d'équipe et réalisera un projet. De plus, l'étudiant est invité à participer à 6 heures de formation en communication orale et écrite, généralement offerte au trimestre d'automne. Cette formation vise le développement de la capacité de l'étudiant à une meilleure communication scientifique orale et écrite.

Thèmes - Le stage portera sur un sujet relié à l'une des quatre options de la maîtrise dans laquelle l'étudiant est inscrit (analyse du risque, toxicologie générale, environnement, santé et gestion des catastrophes, hygiène du travail). Si un étudiant désire faire un stage hors de l'option dans laquelle il est inscrit, il devra recevoir l'assentiment du comité de programme. De plus, le stage doit obligatoirement être effectué dans un domaine et une équipe différente de l'expérience de travail actuelle ou antérieure de l'étudiant.

Coordination universitaire - Le coordonnateur universitaire de stage aide l'étudiant à préciser son intérêt et examine avec lui les possibilités de milieu d'accueil. Il s'assure de la conformité du sujet de stage avec les objectifs du programme. Il reçoit copie de l'évaluation de l'étudiant par le responsable de stage et l'appréciation du milieu de stage par l'étudiant.

Supervision - La supervision est effectuée par un responsable de stage dans le milieu d'accueil. Le superviseur est directement responsable de l'encadrement de l'étudiant. L'étudiant est obligatoirement assigné dans l'équipe de travail de son superviseur. Un professeur du département agit comme directeur universitaire de stage.

Lieux d'accueil - Les établissements de santé publique (p.ex.: Directions de santé publique de la grande région de Montréal); ministères et organismes publics et parapublics québécois et fédéraux, services municipaux et para-municipaux, entreprises privées incluant les bureaux de consultants.

Activités - La participation active à la vie de l'équipe d'accueil, incluant comme composante principale la réalisation d'un projet de stage résultant en un rapport. L'étudiant doit se conformer aux règlements et procédures du milieu qui l'accueille en stage.

Projet de stage - Le sujet est proposé par l'équipe d'accueil et approuvé par le directeur du programme en fonction de la formation de l'étudiant. Il doit s'insérer dans des activités où l'équipe d'accueil a prouvé sa compétence.

Rapport de stage - Le rapport porte sur le projet de stage; il précise la contribution de l'étudiant; il présente le contexte, la problématique, l'approche adoptée, les résultats et une discussion critique de ces divers éléments. **Il représente un maximum de 40 pages** à double interligne (recto-verso fortement recommandé) en utilisant le caractère *Times New Roman 12 points* ou *Arial 11 points*. La marge de gauche doit être de 4 cm et les autres de 2,5 cm; des annexes peuvent s'y rajouter mais elles ne feront pas partie de l'évaluation du rapport. Celui-ci doit faire l'objet d'une présentation sous forme de séminaire départemental.

Évaluation - Le stage est évalué par un jury constitué du responsable de stage du milieu d'accueil, et du directeur universitaire de stage et d'un autre professeur universitaire. La répartition des points est la suivante: 50 % au rapport écrit, 20 % à la présentation orale, 30 % à la participation au travail de l'équipe.